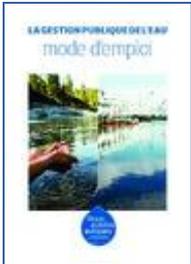


La gestion publique de l'eau : mode l'emploi



En France, les communes ont les compétences "eau" et "assainissement", qu'elles peuvent transférer à une autre autorité organisatrice comme une communauté d'agglomération, communauté urbaine, syndicat, etc. Toute autorité organisatrice a la responsabilité d'organiser le service, de le contrôler, d'en répondre devant les citoyens. Ce sont donc les élus qui choisissent le mode de gestion du service et ce choix est donc essentiellement politique.

Auteurs du document : Aqua Publica Europea

Obtenir le document : aqua publica europea

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau

Mots clés : COLLECTIVITE LOCALE, DISTRIBUTION D'EAU, GESTION DE SERVICE D'EAU

Thème (issu du Text Mining) : ENVIRONNEMENT, FINANCES - ECONOMIE

Date : 2012-03-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : OIE/32354

Source : Page 48 p.

Langue : Français

Accéder à la notice source : <https://www.oieau.fr/eaudoc/notice/La-gestion-publique-de-leau-mode-lemploi>

Télécharger les documents : https://www.oieau.fr/eaudoc/system/files/documents/45/225577/225577_doc.pdf

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/la-gestion-publique-de-l-eau-mode-l-emploi0>

Evaluer cette notice: